



partage immobilier après divorce

Par **josuane**, le **11/03/2011** à **00:12**

divorcé depuis 1 an je possède une maison achetée en communauté avec mon ex mari qui occupe la maison seul et qui refuse le partage
il ne se présente pas au rendez vous formulé par le notaire il ne répond pas au téléphone .Il veut tout brûler et se supprimer ensuite
j'ai peur qu'il passe à l'acte .dans ses cas là comment se passe le partage je perd tout c'est à dire la moitié de ma maison.si c'est un incendie volontaire l'assurance me dédommagera pas mais si c'est par un accès de folie peut être cela sera pris en considération je n'arrive pas à avoir de réponses concrètes sur cette question je ne sais pas à qui m'adresser comment faire pour le faire réagir une assignation au tribunal ça va durer combien de temps.nous n'avons pas divorcé avec consentement et ça a duré 3 ans à présent j'aimerais profiter de mon bien immobilier .

si vous pouvez me donner de bons conseils je vous remercie à l'avance

Par **Domil**, le **11/03/2011** à **04:00**

La liquidation de la communauté a été faite et vous êtes en indivision désormais ?

Par **josuane**, le **11/03/2011** à **10:41**

et comment cela va se passer je n'ai pas de réponse à tout ce que je demandais pouvez vous me donner plus de détails merci